

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 mars 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 février 2020, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Allemagne a l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé, établi par le pays coordonnateur, des consultations informelles visant à faire le point sur « le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité », tenues le 3 février 2020 à la Mission permanente de l'Allemagne.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**



**Annexe de la lettre datée du 28 février 2020 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Le rôle consultatif que joue la Commission de consolidation
de la paix auprès du Conseil de sécurité**

Résumé du pays coordonnateur

Contexte

1. Le 3 février 2020, l'Allemagne, pays coordonnateur, à titre informel, des relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité, a organisé une réunion informelle afin de faire le point sur le rôle consultatif joué par la Commission en 2019 et d'examiner les perspectives pour 2020. Les pays membres de la Commission qui sont également membres du Conseil de sécurité, les pays assurant la présidence et les vice-présidences de la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix avaient été invités à y participer.

Principaux points ressortis du débat

2. Le pays coordonnateur a ouvert la séance en rappelant que le texte issu de la réunion informelle tenue en mai 2019 comportait des recommandations utiles qui avaient été mises en œuvre par la Commission de consolidation de la paix et qui demeuraient pertinentes en 2020, notamment les recommandations tendant à ce que la Commission communique ses avis au Conseil de sécurité sous forme d'exposés, de contributions écrites et de rapports de missions, à ce qu'elle transmette au Conseil, en temps voulu, des avis sur les questions relatives à un pays en particulier, sur des questions régionales ou sur des questions transversales et thématiques, et à ce qu'elle présente au Conseil des exposés complets avant les visites que celui-ci effectue dans les pays concernés. Le pays coordonnateur a félicité la Commission d'avoir communiqué au Conseil des avis écrits, concernant notamment le renouvellement des mandats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), et d'avoir présenté régulièrement au Conseil des exposés sur les questions relatives à un pays en particulier, qualifiant ces initiatives de bonnes pratiques. Toutefois, il a noté que les procédures conduisant à la communication des avis pourraient être encore améliorées afin d'assurer une participation et une représentation plus larges et de faire en sorte que le Conseil reçoive les avis suffisamment à l'avance pour avoir le temps de les examiner. Il a également mis l'accent sur plusieurs questions qui exigeraient un examen plus approfondi, indiquant notamment qu'il était important que la Commission communique au Conseil les principaux résultats de ses réunions pertinentes et qu'elle devait continuer de s'employer à mieux aligner le calendrier de ses travaux sur celui du Conseil.

3. Les participants se sont félicités de la décision d'organiser la réunion et ont souligné les points suivants :

a) Les participants ont estimé que la Commission continuait de jouer un rôle consultatif important auprès du Conseil. Pour renforcer encore ce rôle, il importait de veiller à ce que ses avis soient pertinents et concrets et complètent les renseignements dont disposait déjà le Conseil, en particulier lorsque la Commission présentait des exposés dans le cadre de dialogues interactifs informels ou qu'elle communiquait des avis par écrit. Certains participants ont souligné le rôle positif que pouvaient jouer les

rédacteurs et rédactrices auprès du Conseil, les présidences des formations par pays et d'autres membres de la Commission à cet égard, et ont engagé le Bureau d'appui à la consolidation de la paix à continuer de contribuer aux exposés de façon substantielle ;

b) Les participants se sont félicités en particulier de la décision de la Commission de communiquer au Conseil un avis sur l'UNOWAS et l'ont encouragée à examiner les moyens d'améliorer encore sa procédure de communication, notamment en encourageant la participation de tous ses membres. Ils ont également souligné que la Commission ne devait pas se limiter à communiquer ses avis avant le renouvellement des mandats mais devait également jouer un rôle consultatif tout au long du cycle de vie des mandats et des missions ;

c) S'agissant des perspectives pour 2020, les participants ont estimé que le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en février, le débat public sur la jeunesse, la paix et la sécurité en avril et le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité en octobre seraient autant d'occasions pour la Commission de contribuer aux travaux du Conseil et de lui communiquer des avis ;

d) S'agissant des propositions relatives aux priorités de la Commission pour 2020, les participants ont noté qu'il importait d'instaurer une collaboration plus large avec le système de développement et salué la décision de la présidence de donner la priorité aux questions relatives à la sécurité économique et aux partenariats avec les institutions financières internationales ;

e) Les participants ont souligné qu'il importait que la Commission porte à l'attention du Conseil les questions interdisciplinaires qui pouvaient avoir une incidence sur la paix et la sécurité, telles que les changements climatiques, les migrations et le renforcement des institutions, ainsi que les questions économiques et les questions relatives au développement. Ils ont également mis l'accent sur la possibilité pour la Commission de consacrer davantage d'efforts aux différentes étapes des transitions ainsi qu'à d'autres questions ne relevant pas du cadre des missions ;

f) Les participants ont redit que la Commission devait être prête à mettre ses compétences au service des pays intéressés, notamment ceux dans lesquels la présence des Nations Unies était en phase de transition ;

g) L'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu pour 2020 serait l'occasion de renforcer encore le rôle consultatif que jouait la Commission auprès du Conseil.